

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 44/1953 (1953)

Artikel: Fribourg
Autor: Esseiva, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-114136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Chroniques scolaires

Fribourg

Le canton a institué, il y a trois ans, une Chambre pénale des mineurs, chargée de juger les jeunes délinquants. L'ampleur de sa tâche a démontré qu'il ne suffisait pas de réprimer les infractions des enfants, mais qu'il fallait avant tout essayer de les prévenir. Afin de seconder les efforts de la Chambre, la Direction de l'Instruction publique a constitué une commission « chargée d'étudier les mesures à prendre pour assurer la protection morale des enfants en âge de scolarité ». Celle-ci, après s'être appliquée à rechercher les causes et les occasions les plus fréquentes de la délinquance des mineurs, a recommandé différentes mesures en matière de cinéma, de ventes d'insignes ou de billets de tombolas par des enfants, et d'appartenance de mineurs à des sociétés. Dans tous ces cas, d'ailleurs, ce n'est pas la législation qui est à revoir, mais l'application parfois insuffisante qu'on en fait. La plupart des cantons ayant eu à s'occuper du problème du cinéma, il est peut-être intéressant de signaler la solution adoptée dans le pays de Fribourg par la Direction cantonale de la Police :

Sauf en cas de séances spéciales pour enfants, les cinémas leur sont interdits avant l'âge de 16 ans révolus, et parfois, de 18 ans. Lorsque le personnel des salles hésite sur l'âge de certains jeunes gens, il peut leur demander leur carte d'identité ou toute autre preuve de leur âge. Cette faculté permet de rendre responsables les directeurs de cinémas qui laisseraient entrer des enfants n'ayant pas l'âge prescrit : ils ne peuvent plus exciper de leur ignorance. De fréquents contrôles sont faits, en ville de Fribourg surtout, et, en cas de contravention, les directeurs eux-mêmes sont mis à l'amende. Cette solution qui évite de résoudre le problème compliqué de la carte d'identité, semble donner toute satisfaction.

Dans un tout autre domaine, mais qui, comme celui du cinéma, relève à la fois de l'Instruction publique et de la police, la Commission cantonale des études a été amenée à prendre des mesures : en matière de circulation. Les nombreux accidents dont sont victimes les enfants, sur des routes de plus en plus fréquentées, ont démontré que l'école ne pouvait se désintéresser du problème. La Commission des études a donc

rendu obligatoire un manuel contenant les règles essentielles de la circulation routière, et des exercices variés ayant trait à celle-ci. Toutefois, il ne s'agit pas là de l'introduction d'une nouvelle discipline, et les règles de la circulation devront être considérées par les maîtres de la même manière que celles qui concernent l'éducation en général : de fréquents rappels, dans ce domaine, vaudront mieux que des leçons complètes.

De son côté, la Direction de la police et certaines commissions scolaires locales ont organisé des séances d'exercices en plein air pour les enfants en âge de scolarité. On peut espérer que ces diverses mesures auront pour effet de diminuer le nombre des accidents atteignant des enfants.

* * *

Le Grand Conseil a adopté, le 25 novembre 1953, un décret « fixant le taux de subventionnement des traitements du corps enseignant ». On sait que ces traitements sont payés par les communes, mais subventionnés par l'Etat sur la base d'un barème différent selon les éléments des traitements et la classe des communes. L'introduction du nouveau régime résultant de la loi sur les traitements, du 23 novembre 1951, ayant modifié la composition de ces traitements, il y avait lieu d'établir un taux de subventionnement tenant compte des changements intervenus. C'est à quoi répond le décret en question qui, en même temps, simplifie le système en fixant un taux unique pour tous les éléments des traitements du corps enseignant, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici. Pour ceux qui souhaitent connaître la mesure de l'effort de l'Etat en ce domaine, relevons brièvement qu'il va du 3,5 % de la dépense totale (pour les communes de 2^e classe), au 55 % (pour celles de 6^e classe).

Mais, ce à quoi s'intéressent particulièrement tous ceux qui dépendent de l'autorité de l'Etat, que ce soit comme fonctionnaires de l'administration, ou comme maîtres, maîtresses et professeurs, c'est la nouvelle classification des fonctions qui doit faire suite au « statut du personnel de l'Etat », adopté par le Grand Conseil le 15 novembre 1951. Les travaux que cette classification implique ont été confiés à une institution de psychologie du travail et à une commission consultative composée de fonctionnaires. Chaque intéressé a été appelé à remplir un long questionnaire contenant la description de sa fonction ; la plupart d'entre eux ont été entendus verbalement par la commission *ad hoc*.

Cette procédure n'a pas été, naturellement, sans soulever beaucoup d'agitation et d'espoirs parmi le corps enseignant comme parmi les autres fonctionnaires, les uns et les autres comptant parmi ceux qui, en Suisse, reçoivent le salaire le plus bas. C'est dire que les travaux de la « Société fribourgeoise d'éducation », association strictement pédagogique, ont temporairement cédé le pas à ceux de l'« Association du corps enseignant primaire et secondaire », groupement qui s'occupe surtout des intérêts matériels de ses membres : si les maîtres et les maîtresses se sont fréquemment réunis, cette année, ce fut principalement pour discuter classification et salaires. « Primum vivere, deinde philosophari ! »

A la tête de l'Association, M. Alfred Repond a démissionné après avoir été pendant sept ans un président dévoué et diplomate. Il a été remplacé par M. Louis Barbey, instituteur à Vuadens.

La Société d'éducation prépare actuellement le nouveau livre de lecture du cours supérieur, pour faire suite à celui du cours moyen paru l'an dernier. Elle va éditer également un nouveau manuel de géographie. Enfin, elle a fait paraître, dans le « Bulletin pédagogique », divers articles contenant des préparations de leçons, destinées à faciliter l'utilisation du manuel de lecture.

Une grammaire française, œuvre collective des maîtres de la Gruyère, a été introduite dans cet arrondissement, à titre provisoire. Une prochaine chronique pourra dire les résultats de cet essai.

* * *

Parmi les événements touchant les écoles secondaires du canton, on mentionnera notamment l'ouverture d'une 2^e classe allemande à l'Ecole des jeunes filles à Fribourg. Alors que dans la 1^{re} classe — excepté 7 heures de français par semaine — tout l'enseignement se donne en allemand, en 2^e, les mathématiques, la géographie, l'histoire s'enseignent en français afin de préparer les jeunes filles qui ont l'intention de continuer leurs études dans cette langue. Ce système exige naturellement beaucoup du corps enseignant car, comme dans toutes les villes bilingues, le degré de préparation en français des élèves est extrêmement variable.

A Bulle, l'Ecole secondaire de la Gruyère a émigré à la rue de Bouleyres, où elle occupe deux étages dans des locaux anciens, mais rafraîchis et adaptés aux nécessités de l'enseignement, en attendant que l'achèvement du bloc scolaire bullois lui permette d'occuper tout le bâtiment.

A la suite de la mort de M. Fritz Rowedder, directeur des écoles de Chiètres, M. Auguste Hänni, professeur, a été promu à cette charge. Il succède également à M. Rowedder comme membre de la Commission cantonale des études, section de Morat.

M^{lle} Anna Hug, directrice de l'Ecole secondaire des jeunes filles, à Fribourg, a demandé au Conseil d'Etat d'être admise au bénéfice d'une retraite bien méritée, après 44 ans passés au service de l'école fribourgeoise. Nommée en 1909 à l'Académie Sainte-Croix, elle avait, en 1921, permuté sur l'Ecole secondaire où elle enseigna les mathématiques et les sciences avant d'être appelée à la direction, en 1943. Unanimement regrettée, elle laisse à tous ceux qui l'ont connue, le souvenir d'une directrice courtoise et compétente qui sut maintenir les belles traditions de l'Ecole secondaire de Gambach. A l'heure où le chroniqueur écrit, son successeur n'est pas encore désigné.

* * *

Dix ans ont passé depuis que l'Ecole Normale d'Hauterive, fermée durant quelques années à cause de la pléthore de maîtres, a été transférée à Fribourg. En 1942, les Révérends Pères Cisterciens d'Hauterive,

chassés par le Kulturkampf de 1848, revenaient occuper leur ancien domaine et leur couvent, devenus propriétés de l'Etat. A la même époque, M. le conseiller d'Etat Piller réussissait à acquérir à Fribourg la très belle propriété de la famille de Diesbach, sise à la rue de Morat. Grâce à cette double opération, et aux transformations indispensables qui furent rapidement menées à la maison de Diesbach, l'Ecole Normale pouvait ouvrir ses portes, à Fribourg, en septembre 1943, et, comme on l'a dit à l'époque au Grand Conseil, « s'intégrer plus parfaitement dans le cycle de l'école fribourgeoise » en profitant de tous les avantages spirituels, intellectuels et esthétiques offerts par une ville universitaire.

Depuis 1943, quatre volées d'instituteurs sont sorties de l'Ecole, en 1947, 49, 51 et 53. Le cycle des études est, en effet, de quatre ans, mais il n'y a de rentrée que chaque deux ans. L'Ecole compte deux classes doubles, soit deux de langue française et deux de langue allemande, celles-ci étant placées sur le même pied que celles-là, sauf pour certaines branches accessoires communes, dans le but de mettre davantage en contact Romands et Alémaniques. Comme il y a 46 places à l'Ecole, chaque classe ne comprend que des effectifs réduits et le travail des élèves put être ainsi plus aisément suivi. Ce système permet de fournir, tous les deux ans, une vingtaine d'instituteurs à l'école fribourgeoise. En fait, avec l'augmentation du chiffre de la population, ce nombre n'est pas tout à fait suffisant, bien qu'il n'y ait pas lieu — comme certains journaux l'ont fait — de parler de pénurie. Aussi, parmi les projets de l'avenir de l'Ecole, étudie-t-on un agrandissement des locaux à disposition, afin de lui permettre de recevoir quelques élèves de plus.

Le recrutement, en revanche, ne pose pas de difficulté : depuis l'ouverture de l'Ecole, il y a dix ans, la direction a refusé du monde à chaque examen d'entrée. Lors des épreuves de cette année, par exemple, il y avait 42 candidats de langue française pour 15 places disponibles. Le problème, si problème il y a, serait plutôt celui-ci : pourquoi refuser l'entrée de l'Ecole à des candidats méritants qui ont fait un bon examen, mais ne sont pas dans les quinze premiers ? Mais, dès le moment où l'on admet qu'il est nécessaire de limiter le nombre des nouveaux instituteurs, il n'y a pas à hésiter.

Un autre projet dont on discute beaucoup, projet dont le chroniqueur a déjà eu l'occasion de dire quelques mots l'an dernier, est celui de la durée des études. Les maîtres de l'Ecole estiment qu'il faut introduire — ou plutôt réintroduire, car Hauterive connaissait ce système — cinq ans d'études normales au lieu de quatre, ce afin de décongestionner le programme actuel. La Commission cantonale des études a donné son approbation de principe à ce projet, après en avoir minutieusement examiné toutes les conséquences possibles. Son exécution, si elle se réalise, est toutefois liée à diverses questions d'ordre matériel, dont au premier plan celle de l'agrandissement des bâtiments. La promotion qui débutera à l'Ecole, cet automne, suivra donc en tout état de cause le cycle de quatre ans d'études.

* * *

Le Technicum cantonal continue de connaître une affluence réjouissante d'élèves, malgré une sélection de plus en plus sévère lors des examens d'admissions. M. le directeur Michel, en le relevant dans son rapport annuel, est satisfait de constater que « nos milieux ouvriers et campagnards ont compris la nécessité d'une instruction professionnelle complète à donner à leurs enfants ».

M. André Piller, professeur de construction électrique, ayant renoncé à son enseignement, il a été remplacé par M. Jacques Monney, ingénieur EPF et docteur es sciences. M. Serge Prêtre, chef de l'atelier de mécanique, ayant été envoyé en mission au Brésil, pour le compte du Bureau international du travail, ses cours ont été confiés pendant son absence à MM. Moser et Haering. On relèvera avec plaisir que c'est à la suite d'une visite faite à l'atelier de mécanique du Technicum par un délégué du BIT que M. Prêtre a reçu cette flatteuse mission. Ce choix est un témoignage de l'excellence des méthodes introduites par leur auteur, M. Prêtre lui-même, à l'atelier de Fribourg. M. Georges Brasey, chargé de cours de mathématiques aux apprentis mécaniciens-électriciens, ayant résigné ses fonctions, il a été remplacé par M. Vez, maître de pratique. Trois des plus anciens professeurs du Technicum, MM. Jean Berchier, Oscar Cattani et Paul Gerber, ont demandé au Conseil d'Etat d'être admis aux droits de la retraite. M. Berchier enseignait depuis 44 ans au Technicum — il avait été nommé en 1909 — le dessin à vue et le dessin d'ornement, la calligraphie, la lettre, la perspective et le tracé d'ombres, et la méthodologie du dessin. M. Cattani initiait, depuis 1915, les élèves de l'école de maîtres de dessin, futurs professeurs, graphistes ou peintres décorateurs, aux diverses techniques des arts appliqués et aux lois de la composition décorative. M. Gerber avait débuté en 1911 ; il professa d'abord la topographie à l'école de géomètres, supprimée depuis ; plus tard, il enseigna l'arpentage et le génie civil, puis les mathématiques. M. Gerber poursuivra cependant un horaire réduit, de même qu'il continuera ses leçons de géodésie à l'Université, où il est chargé de cours.

La section féminine du Technicum a célébré, au début de l'année scolaire, le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est, en effet, en 1902 que M. le conseiller d'Etat Python confia aux Franciscaines Missionnaires de Marie « l'Ecole industrielle de Notre-Dame de Jolimont ». Celle-ci forme, dans son école-atelier de broderie et lingerie fine, des brodeuses, des lingères, des maîtresses brodeuses et des maîtresses d'ouvrages. De nombreuses générations de jeunes filles y reçurent, dans une ambiance profondément chrétienne, un enseignement bien propre à revaloriser le travail féminin et à préparer de futures maîtresses de maison.

A la commission de surveillance du Technicum, MM. Louis Piller, ingénieur, sous-directeur des Entreprises électriques fribourgeoises, Pierre Dreyer, chef de service du Département de l'industrie et du commerce, Robert Pilloud, industriel, ont remplacé MM. Jules Clément, démissionnaire, Edmond Lateltin et Hans Blumer, décédés.

L'année scolaire que vient d'achever le Collège Saint-Michel n'offre pas beaucoup de prises au chroniqueur soucieux de ne relever que des faits saillants. Et pourtant, si les vieux bâtiments du Belzet sont demeurés immuables autour de leur souriant jardin, si le programme de tous les jours s'est accompli sans heurts, les hommes, eux, ont changé : au début de janvier mourait Mgr. Joseph Pasquier, préfet honoraire de l'internat et doyen du Chapitre de Saint-Nicolas. Il avait fait partie du Collège durant cinquante ans, comme professeur et comme préfet. Il appartenait à ces maîtres de l'ancienne école, durs à eux-mêmes et fidèles au devoir, exigeant beaucoup, se préoccupant peu d'être aimés, mais méritant toujours le respect et l'admiration de leurs élèves.

Le 21 mars, M. l'abbé Gremaud décédait des suites d'une longue maladie. Après trois ans comme professeur en 1^{re} littéraire, le Conseil d'Etat lui avait confié, en 1920, l'enseignement de la philosophie au Lycée. Il devait le garder durant 31 ans, et le nombre des anciens collégiens est grand qui lui doivent d'avoir gagné, au contact de son enthousiasme contagieux, un goût définitif pour la spéculation philosophique. Sur le plan international, le nom de M. l'abbé Gremaud est lié à l'histoire de « Pax Romana », association internationale des étudiants catholiques, dont il fut successivement un des membres fondateurs, le président, puis, durant plus de vingt ans, l'actif secrétaire.

En mars également, la mort frappait M. le chanoine Armand Pittet, recteur du Collège, brusquement atteint d'une hémorragie cérébrale. Né en 1900, à Villarimboud, le défunt, après des études à Saint-Charles, à Romont, puis à Saint-Michel, de 1917 à 1921, fit son séminaire et fut ordonné prêtre en 1925. Il enseigna tout d'abord à l'Ecole Normale des instituteurs, à Hauterive, avant de devenir préfet du Collège, fonction qu'il abandonna bientôt pour se consacrer exclusivement à ses études de lettres qu'il couronna par une thèse intitulée : « Essai d'un vocabulaire philosophique de Sénèque en comparaison avec Cicéron ». Professeur au Collège, il y enseigna les langues anciennes et fut professeur de classe en rhétorique. En 1939, il succédait à Mgr. Savoy à la tête du Collège, poste qu'il occupa donc quatorze ans au cours desquels l'établissement dont il avait la responsabilité reçut la marque durable de ses goûts et de ses tendances personnelles. Il était, d'autre part, chanoine titulaire de la cathédrale ; la conférence suisse des recteurs de gymnase l'avait appelé à sa présidence, de même que le groupe romand des études latines. Son zèle au service de la culture lui avait valu, du gouvernement français, les palmes académiques et le grade d'officier de l'Instruction publique. « Consumatus in brevi explevit tempora multa » disait de lui son successeur en relevant avec quelle générosité le défunt s'était consacré à sa tâche : tôt parvenu au terme de sa vie, il a fourni pourtant une longue carrière.

En mai de cette année, la Villa Saint-Jean, section française du Collège, a fêté le cinquantième anniversaire de sa fondation. C'est en 1903 que s'ouvrit cet établissement qu'une convention passée avec le Conseil d'Etat confiait aux R. Pères Marianistes, expulsés des collèges français, et particulièrement du collège Stanislas, à Paris. Il avait pour but, disent les documents de l'époque « d'assurer aux élèves, en même temps qu'une sérieuse préparation au baccalauréat, le double avantage

d'un séjour à l'étranger et d'un apprentissage réel et effectif de la langue allemande ». Ferdinand Brunetière, dans une lettre ouverte adressée au R. P. Kieffer, premier directeur de la Villa, saluait en ces termes l'ouverture du nouvel institut :

« Vous ne négligerez rien de ce qu'il faudra faire pour donner à vos élèves l'instruction la plus solide, la plus exacte, la plus étendue ; mais vous ne serez pas moins attentif à leur « éducation » qu'à leur instruction ; vous ne vous préoccuperez pas moins de la formation du caractère que de celle de l'intelligence ; vous ne vous montrerez pas moins soucieux de la rectitude et de la probité de leurs croyances que de la précision et de la diversité de leurs connaissances. Et puisque enfin ce seront des Français, vous vous conformerez aux programmes d'instruction qui sont ceux de nos établissements d'enseignement secondaire ; mais vous en subordonnez le côté pratique ou utilitaire, et vous les acheminez vers les écoles ou au baccalauréat par des chemins moins étroits. Ce ne sont pas les programmes qui importent, mais l'esprit, qui en vivifie la lettre et qui préside à leur application. »

Cinquante ans plus tard, le dimanche de la Pentecôte 1953, Saint-Jean vit accourir un grand nombre d'anciens élèves, venus des pays les plus divers pour retrouver ensemble de vieux souvenirs. Après un office solennel durant lequel le directeur de la Villa, M. l'abbé Jean de Miscault, fit le sermon de circonstance, un monument au Père Kieffer fut inauguré ; il y eut aussi un repas commun auquel assistèrent, avec les autorités fribourgeoises, l'Evêque du diocèse et l'Ambassadeur de France, puis des jeux et des concours qui rappelèrent, sans doute, aux anciens ce temps, que l'on dit heureux, où l'on n'a pas encore vingt ans.

Dans sa séance du 15 avril, le Conseil d'Etat a nommé Recteur du Collège en remplacement de M. Pittet, M. l'abbé Edouard Cantin, professeur. Né à Vallon, dans la Broye, M. Cantin, après avoir suivi les classes primaires de son village natal, fut élève au Collège de 1924 à 1932. Entré au séminaire, il fut ordonné en 1936. Appelé en qualité de chargé de cours au Collège, il mena en même temps des études à la Faculté des lettres de l'Université, et obtint, en 1940, sa licence. Professeur très apprécié, il a enseigné dans différentes classes du gymnase français. Au moment de sa nomination comme recteur, il était professeur de classe de rhétorique (6^e).

A la suite du décès de M. le chanoine Morand, la bibliothèque du Collège a été réorganisée. Elle comprend, désormais, deux sections distinctes, l'une réservée aux élèves de langue française et dirigée par M. l'abbé Carrier, l'autre aux élèves de langue allemande, sous la responsabilité de M. l'abbé Rohrbasser. Au secrétariat du Collège, M. Louis Musy a remplacé M. Brulhart, secrétaire-comptable, en congé pour un an.

Fidèle à sa tradition, le Collège a monté, cette année, sous la direction de MM. Pittet et Dutoit dont la passion pour le théâtre ne fut jamais en défaut, « le Père humilié », de Claudel. Malgré les difficultés présentées par un choix aussi périlleux, les trois représentations qui en furent données à l'Aula de l'Université, avec le concours d'une seule actrice de profession, obtinrent un grand succès.

A l'Université, M. l'abbé Othmar Perler, professeur d'histoire de la littérature et d'archéologie chrétiennes a reçu, l'automne dernier, des mains de M. Chardonnens, son prédécesseur, la chaîne de recteur qu'il portera jusqu'à la fin de l'année scolaire 1953/54. Durant cette année il présidera un Sénat composé, avec les Doyens sortants — le R. P. Lüthi O. P., MM. Schwander, Alker et Giovannini — des nouveaux doyens qui sont : à la Faculté de théologie, le R. P. Vincent Kuiper O. P., professeur de philosophie ; à la Faculté de droit, M. Peter Jäggi, professeur de droit civil ; à la Faculté des sciences, M. Adolf Faller, professeur d'anatomie. A la Faculté des lettres, le R. P. Höltker SVD, qui avait été désigné, n'a pu, pour raisons de santé, accepter son élection, et une nouvelle désignation devra donc intervenir cet automne.

Le Conseil d'Etat a accepté la démission de MM. Antoine Favre, professeur de droit public, élu juge fédéral ; Gianfranco Contini, professeur de philologie romane, appelé à l'Université de Florence ; Friedrich Dessauer, directeur de l'Institut de physique. Ce dernier a reçu le titre de professeur honoraire en remerciements des excellents services qu'il a rendus à l'Université. Ont été nommés durant l'année : avec le titre de professeur ordinaire, M. Otto Huber, chargé de la chaire de physique expérimentale et directeur de l'Institut de physique ; avec le titre de professeurs extraordinaires, MM. André Houriet, physique théorique, Enrico Castellani, philologie romane, et Giuseppe Conti, histologie ; avec le titre de chargés de cours, le R. P. Jean Hild OSB, liturgie, et M. John Francis Parr, littérature américaine ; avec le titre de privat-docent, M. François Jost, littérature romande. Le Conseil d'Etat a, en outre, sanctionné les promotions au titre de professeurs ordinaires de MM. Jean Valarché, Emile Müller-Büchi et Jacques Michels, jusqu'ici professeurs extraordinaires.

Trois nouveaux enseignements ont été introduits dans les programmes : à la Faculté de théologie, le Père Hild, bénédictin, donnera, un semestre sur deux, des cours de liturgie ; à la Faculté des lettres, M. Parr enseignera cette partie de la littérature anglo-saxonne qui comprend le territoire des USA. Il donnera également un cours d'histoire de la civilisation américaine. Enfin, dans le cadre de la chaire de littérature française, M. François Jost enseigne la littérature de la Suisse romande.

Le Conseil d'Etat a approuvé les nouveaux règlements d'examens de la Faculté de droit. Ce n'est pas le lieu ici d'en donner un compte rendu détaillé. On relèvera simplement que, sans augmenter la durée minimum des études, ils aggravent les conditions d'obtention des différents grades délivrés par la Faculté : Ils retardent, d'une part, au 4^e et au début du 7^e semestre les examens que l'on passait jusqu'alors au 2^e, 4^e et 6^e semestre, ce renvoi permettant aux examinateurs d'être plus exigeants ; d'autre part, ils augmentent le nombre des branches d'examens, soit aux épreuves écrites, soit aux épreuves orales.

Renonçant à la Summer School, devenue presque traditionnelle depuis quelques années, l'Université a organisé, en juillet, un cours de vacances de pédagogie. Consacrées à l'étude du « milieu pédagogique », conférences et discussions eurent successivement pour objet ce thème

général envisagé du point de vue biologique, sociologique, pédagogique et thérapeutique. Plus de trois cents participants suivirent avec intérêt le programme de ce cours qui, ainsi qu'il est coutume dans l'Université bilingue de Fribourg, était donné en français et en allemand. La parole fut d'abord aux biologistes (les D^{rs} Thurler et Gander) qui, en montrant la relativité des théories de l'hérédité, et en écartant le caractère fatal qu'on lui accordait, firent ressortir l'importance de cet autre élément de formation qu'est l'action du milieu. Pour préciser ce que notre époque entend par cette notion, l'Institut de pédagogie de Fribourg et les actifs organisateurs que sont ses directeurs, M^{lle} Dupraz et M. Montalta, avaient eu la bonne fortune de pouvoir faire appel au professeur Busemann, de l'Université de Wehrda, qui, le premier parmi les pédagogues, a étudié ce problème. On entendit également le professeur Kniekermans, de l'Université de Louvain (la structure socio-psychologique du milieu), des représentants des Ecoles Normales suisses, MM. les directeurs Dormann et Pfulg (organisation du milieu selon les normes de la pédagogie), et des centres de rééducation, MM. Kohler, de la Faculté de médecine de Lyon, et Brunner, psychologue scolaire (rééducation et milieu). Pour joindre l'agréable à l'utile, les participants au cours — favorisé par un beau temps exceptionnel en ce juillet 1953 — visitèrent les richesses artistiques de Fribourg et son Université, sous la conduite de guides compétents, et excursionnèrent à Payerne, Avenches et Morat. Allemands, Autrichiens, Belges, Français et Hollandais fraternisèrent, durant une semaine, avec leurs compagnons suisses, dans une amitié dont l'Université était le centre.

12.8.53.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Les grandes questions qui se posent au Département ne changent guère d'une année à l'autre : les effectifs scolaires augmentent régulièrement, entraînant l'obligation de trouver de nouveaux locaux et de former du personnel enseignant aussi bien dans les degrés primaires que secondaires et universitaires. Ces problèmes ne sont pas faciles à résoudre.

Enseignement primaire

Les communes fournissent et entretiennent les bâtiments des écoles enfantines et primaires. Ce sont, à Genève, leurs seules charges en matière d'instruction publique. Dans les circonstances actuelles, cette obligation est coûteuse et il convient de rendre hommage aux communes pour le grand effort qu'elles ont accompli, si l'on pense que, depuis l'année scolaire 1947-1948, cent soixante-douze classes nouvelles, enfantines et primaires, ont été ouvertes ... et logées. C'est la Ville de Genève qui a supporté la plus grande partie de cette augmentation des classes. Il lui a fallu récupérer les locaux scolaires concédés à des sociétés — et l'on peut s'imaginer combien cela a représenté de démarches et de récriminations ! — reprendre des classes prêtées à l'enseignement secon-